

27 novembre 2015

Mise en œuvre du Plan d'Action Atlantique 2nd Evénement national FR



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Secrétariat
général
de la mer

Le Havre
27/11/2015
(claude.wohrer@pm.gouv.fr)

Secrétariat général de la mer
69, rue de Varenne – 75007 PARIS
Tel: 01 42 75 66 00

RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013



Premier ministre

Secrétariat
général
de la mer

portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional (FEDER) , au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n o 1083/2006 du Conseil

*("Fonds structurels et d'investissement européens" -
"Fonds ESI ")*

Définitions

Article 2

Définitions

Aux fins du présent règlement, on entend par:

.....

- 31) "stratégie macrorégionale", un cadre intégré approuvé par le Conseil européen, qui peut être soutenu par les Fonds ESI entre autres, dont l'objectif consiste à s'attaquer à des problèmes communs rencontrés au sein d'une zone géographique définie, qui concernent des États membres et des pays tiers situés dans la même zone géographique, qui bénéficie de ce fait d'une coopération renforcée contribuant à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale;
- 32) "stratégie spécifique au bassin maritime", **un cadre structuré de coopération relatif à une zone géographique donnée, élaboré par les institutions de l'Union, les États membres, leurs régions** et, le cas échéant, les pays tiers partageant un bassin maritime; la stratégie spécifique au bassin maritime prend en considération les spécificités géographiques, climatiques, économiques et politiques du bassin maritime;

Dispositions générales relatives aux Fonds ESI

TITRE III PROGRAMMATION CHAPITRE I

Article 27 Contenu des programmes

.....

3. *Lorsque des États membres et des régions participent à des stratégies macrorégionales ou à des stratégies relatives aux bassins maritimes, le programme en question, conformément aux besoins du territoire couvert par le programme, tels qu'ils ont été identifiés par l'État membre, établit la contribution des interventions prévues à ces stratégies.*

Politique maritime intégrée et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

ANNEXE I

CADRE STRATÉGIQUE COMMUN

4. COORDINATION ET SYNERGIES ENTRE LES FONDS ESI ET LES AUTRES POLITIQUES ET INSTRUMENTS DE L'UNION

2. *Le FEAMP vise à réaliser les objectifs de la politique commune de la pêche réformée **et de la politique maritime intégrée**. Par conséquent, les États membres ont recours au FEAMP afin de soutenir les efforts visant à améliorer la collecte des données et à renforcer les contrôles et **veillent à ce que des synergies soient également recherchées à l'appui des priorités de la politique maritime intégrée, telles que la connaissance du milieu marin, la planification de l'espace maritime, la gestion intégrée des zones côtières, la surveillance maritime intégrée, la protection du milieu marin et de la biodiversité, ainsi que l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sur les zones côtières.***

Programme name	Monitoring Committee meeting (date and place)	Have the selection criteria been adopted?	Any other relevant meeting (date and place)	Next call for projects (dates)
Atlantic Area	2016	No	November 2015 (programming task force)	Programme is awaiting adoption
Northern Periphery and Arctic	February 2016	Yes		1) 3 rd call for main projects 30.09-30.11.2015, only for two priority axes: -Fostering energy secure communities through promotion of renewable energy and energy efficiency & Protecting, promoting and developing cultural and natural heritage 2) call for preparatory projects is always open
North West Europe	17-18-/11-/2015	No		2nd call — on-going; deadline 30 November 2015
South West Europe	2016	Yes		Oct/Nov 2015
ES/FR-- Espagne/France/ Andorra	2016	Yes		10/09/2015
FR/NL/BE/UK--Les Deux Mers		Yes		
FR/UK--Manche	Expecting the adoption			2 Calls have been unofficially launched. Last one was launched on 7 September. Project Selection will be done by MC once the CP is approved.
FR--Loire	2016			
FR--Aquitaine	2016	Yes		
FR--Basse Normandie	2016	Yes		
FR--Bretagne	2016	Yes	1 st quarter 2016	
FR--Guadeloupe	19 -- 20/11/2015	Yes		
FR--Guyane	2016	Partially		
FR--Haute Normandie	2016	Yes		
FR--Martinique	23-25/11/2015	yes		
FR--Nord-Pas-de-Calais	2016	Yes		February 2015
FR--Pays-de-la-Loire	2016			
FR--Poitou-Charente	10/11/2015	Yes		
INTERREG-Europe	2016	Yes	December 2015-Luxembourg	Next planned early 2016
ESPON				

Financements (1/2)

La Stratégie Atlantique n'a pas de financement propre ;

ce qui a parfois été considéré comme une faiblesse pourrait être sa force car absence de financements dédiés ne veut pas dire absence de financements et ces derniers sont multiples

Financements (2/2)

Il ne manque pas de financement

- *Il faut les identifier*
- *Les rendre visibles*
- *Et les utiliser*

C'est l'un des objectifs des différents événements nationaux que de le rappeler et d'aider les porteurs de projets à s'organiser en conséquence

Deuxième conférence des parties prenantes de la stratégie maritime atlantique

- Moving from information to action
- Make the Atlantic Strategy a reality

(Commissaire Vella – Brest - Octobre 2015)